

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2021

147X21

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MICRO-BULLES POUR LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT BULLES D'AZUR

L'objectif de cette structure est de compléter l'offre de garde du jeune enfant sur la commune. La spécificité de cette association est d'accueillir en particulier les familles en difficulté, que ce soit les familles monoparentales, en démarche de recherche d'emploi ou en insertion professionnelle. Elle assure la gestion de l'établissement Bulles d'Azur (situé au rez- de chaussée de la Halte Garderie La Petite Farandole – campagne Reggio – La Gavotte – 13170 Les Pennes Mirabeau)

Informations complémentaires :

- Nom du Président : Mme TCHIKAYA Théodora
- Numéro de Siren : 51 04 67 483
- Adresse : 100 Chemin de Sainte Marthe – 13014 Marseille

Vu la délibération n°230x20, en date du 26 Novembre 2020 : « Convention de Partenariat et d'Objectifs entre la Ville des Pennes Mirabeau et l'Association Micro-Bulles pour la gestion de la micro-crèche Bulles d'Azur », il est proposé d'attribuer à la dite association une subvention de fonctionnement dont le montant s'élève à 25 000,00 €. pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Juillet 2021. L'association a fourni l'ensemble des pièces exigées dans la convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 25 000,00 € à l'association « Micro-Bulles » au titre des prestations fournies, pour la micro-crèche " Bulle d'Azur ",

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 29 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS – DELAVEAU -
SCAMARONI – GORLIER LACROIX ne participent pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Mai 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI